Image not found or type unknown

# Erreur de nom sur le bail de location

Par **Milaine**, le **10/10/2012** à **00:17**

Bonjour,
j'ai loué en Avril dernier un appartement à Paris. Immédiatement après le déménagement, j'ai dû m'absenter pour des besoin professionnels , à l'étranger.
A mon retour en Aout, j'ai constaté que l'agent immobilier qui a établi le bail de location n'avait mis que mon prénom dans le bail, et pas mon nom. A sa décharge, c'est un prénom complexe et il a pu le confondre avec mon nom de famille...
Depuis le 2 aout, je ne cesse de la contacter pour établir un nouveau bail. Elle me fait courir de semaine en semaine, invoquant un arrêt maladie, puis des vacances etc...
Je crains que l'agent (qui ne m'a jamais apprécié) essaie d'utiliser cette opportunité pour faire invalider le bail.
Serait-ce possible? Et quels sont mes droits?
Merci d'avance!

Par **janus2fr**, le **10/10/2012** à **07:09**

Bonjour,
Invalider le bail est impossible puisque vous habitez maintenant ce logement et payez le loyer, même sans bail écrit, vous seriez reconnu locataire disposant d'un bail verbal.
En revanche, j'ai du mal à comprendre comment vous n'avez pas constaté ce problème de nom à la signature du bail, on prend tout de même le temps de lire avant de signer.

Par **Val21**, le **18/05/2025** à **12:50**

Bonjour,

Le locataire s'apperçois tardivement que j'ai commis une erreur d'orthographe dans le prénom de son épouse : j'ai noté un "h" en trop en écrivant Clothilde au lieu de Clotilde. Cela peut-il invalider le bail électronique que je ne peut plus modifier.

Cordialement

V. Jouffroy

Par **Pierrepauljean**, le **18/05/2025** à **13:31**

bonjour

vous faites un avenant au bail en précisant la modification orthograhique

Par **Cousinnestor**, le **20/05/2025** à **07:30**

Hello !

C'est une simple "erreur de plume" comme on dit... sans conséquence d'autant qu'elle ne porte que sur le prénom d'un des deux constractants mariés.

A+

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés